JUILLET 2021

Commune de Sécheval

N°38

LE PETIT MAQUET

Madame, Monsieur

Restons Prudents !

Enfin nous retrouvons des habitudes dont nous avons été privées pendant un long moment et le plaisir de nous côtoyer, nous rassembler, donne à tous une sensation de liberté sans limites.

Et pourtant, actuellement la situation sanitaire reste alarmante et doit nous inciter à une grande prudence. Il est difficile de prévoir de quoi sera fait notre avenir. Nous pouvons contribuer à améliorer la situation en ayant recours au vaccin qui vous préserve individuellement et aussi ceux qui vous entourent. C'est me semble-t-il la meilleure réponse possible à cette crise et c'est aussi ce qui pourra vous assurer de profiter pleinement de toutes les activités.

Nous restons à votre disposition pour vous aider en cas de difficultés pour des rendez-vous de vaccination.

Mais pour l'instant, après une période climatique désastreuse, heureusement sans conséquence grave dans notre commune, il convient à l'aube des vacances et avec un été retrouvé de s'octroyer les moments de détente auxquels nous pouvons prétendre, c'est pour ma part ce que je souhaite à tous.

Prenez soin de vous. Bonnes vacances.

Philippe CANOT.

Mairie

Tél. : 03.24.32.63.02

Fax : 03.24.32.68.87

mairie.secheval08@wanadoo.fr

www.secheval.fr

https://www.facebook.com/secheval

Ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi de 8H30 à 12H00.

N° de téléphone de M. le Maire et des Adjoints :

M. **Canot** Philippe : 06.07.70.75.52

M. **Valsesia** Hervé : 06.79.02.90.40

M. **Robin** Thierry : 03.24.32.61.70

Mme **Flambeaux** Francine: 03.24.32.58.62

M. **Scolari** José : 03.24.54.45.56

Les chats errants dans notre commune sont de plus en plus nombreux et sont sources de mécontentement et de nuisances.

Il est rappelé à tous que tout animal errant sur la voie publique doit pouvoir être identifié (tatouage, puce ou collier avec indication du propriétaire). De même qu'il est demandé à chaque propriétaire de faire procéder à la stérilisation de leurs animaux ou d'assurer la prise en charge de leur descendance.

La commune a déjà mené une campagne de stérilisation mais malheureusement en nombre limité celle-ci étant prise en charge financièrement par des Associations de protection.

Nous ne sommes pas en mesure d'assurer la prise en charge de telles actions.

Par ailleurs il est fortement déconseillé de nourrir les animaux en divagation afin de ne pas les sédentariser et ainsi de ne pas voir leur nombre proliférer. Nous comptons sur l'implication de tous afin de ne pas avoir l'obligation de recourir à des mesures plus contraignantes.

Conseil municipal : Séance du 2 décembre 2020.

Sous la présidence de M. Philippe Canot, Maire.

Présents : Mmes Agon, Canon, Faure, Flambeaux, Peltier et Villedieu..
MM, Arnould, Nenin, Picot, Robin, Scolari, et Valsesia.

Absent : Mme Peltier, MM. Ducoudray et Stillen procuration à MM. Canot, Valsesia et Scolari.

Secrétaire de séance : M. Hervé Valsesia.

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2020 :

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2020.

Mandatement nouvelles dépenses d'investissement sur le budget primitif 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à engager les dépenses nouvelles d'investissement sur le budget de l'exercice 2021 dans la limite du ¼ des crédits ouverts en 2020, déduction faite du remboursement de la dette.

CNP Assurance statutaire du personnel 2021 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le renouvellement du contrat d'assurance du personnel auprès de la CNP pour 2021.

Operations comptables :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que les études comptabilisées à l'article 2031 et les annonces légales comptabilisées à l'article 2033, versées par la Commune de Sécheval sur le Budget Principal et amortissables, seront amorties selon un cadencement de 5 ans, sauf pour les montants inférieurs à 5 000,00 €, qui seront amortissables en une seule fois sur 1 an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à mandater 897 € sur l'article 2046 du budget au profit d'Ardenne Métropole (compensation en investissement), décide que ces 897 € seront amortis en 1 seule fois sur l'exercice 2021

Aire de loisir :

Le Maire rappelle que le projet d'acquisition de mobiliers et de jeux pour l'aire de loisirs de Sécheval, qui a été prévu au Budget Primitif 2020 page 24, a bien été inscrit à l'avenant du Contrat de Territoire d'Ardenne Métropole. Par conséquent, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité charge le Maire de solliciter le Département pour l'obtention de la subvention 'Contrat de Territoire', autorise le Maire à signer tout document et à intervenir sur ce dossier.

Pacte gouvernance et de confiance Ardenne Métropole :

Après présentation par le Maire du Projet de Pacte de Gouvernance entre les la communauté d'Agglomération Ardenne Métropole et ses 58 communes membres, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet définitif de pacte de gouvernance intitulé "Pacte de Gouvernance et de Confiance" approuvé par Ardenne Métropole par délibération du Conseil Communautaire du 27 octobre 2020.

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Conseil municipal : Séance du 15 avril 2021.

Sous la présidence de M. Philippe Canot, Maire.

Présents : : Mmes Agon, Canon, Faure, et Peltier.
MM. Arnould, Nenin, Picot, Stillen et Valsesia.

Absents : Mmes Flambeaux et Villedieu procuration à M. Valsesia et Mme Peltier.
MM. Robin et Scolari procuration à MM. Arnould et Canot.
M. Ducoudray pas de procuration.

Secrétaire de séance : M. Hervé Valsesia.

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2020 :

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le compte administratif de l'exercice 2020 du budget Communal ainsi que le compte de gestion du Receveur Municipal qui est en tous points identique.

Affecte le résultat d'exploitation de 542 312,87 € pour le budget communal.

Décide de ne pas augmenter les taux appliqués en 2020 aux 2 taxes directes locales.

Budget Primitif 2021 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2021 de la commune qui se résume comme suit :

Section de Fonctionnement : Dépenses et Recettes 993 614,87 €

Section d'investissement : Dépenses et Recettes 646 328,40 €

Remboursement de réservation de salle polyvalente :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de rembourser une location de salle annulée en raison des conditions sanitaires.

Tarifs Municipaux :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs municipaux pour 2020, à savoir :

-Concession de cimetière cinquantenaire 67 €

-Location chasse communale de Sécheval (selon coefficient fourni par l'ONF).

-Droits de place des forains identiques à 2020 :

- Manèges enfants, tir, pinces, pêche 38€00

- Affouage : 38€00 la part.

Le CM maintient la tarification de 2020 pour la location d'un terrain à un administré de Sécheval.

Tarifs de location de la salle polyvalente 2022 :

Week-end : 375 € habitants, 655 € extérieurs, 170 € associations. - Journée : 195€ habitants, 325€ extérieurs et 105 € pour les associations ou sociétés. - Demi-journée (inchangé) 75 € - Nettoyage sols : 85 € pour la grande salle et 135 € pour la totalité des sols. Étant entendu que ceux-ci seront rendus balayés prêts à être lavés.

Le Conseil Municipal maintient les tarifs de 2021

Programme ONF 2021 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le programme des travaux prévus pour l'année 2021 et demande la délivrance de la parcelle 22 pour le prochain affouage (2021/2022)

Demandes de subventions :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde une subvention de :

- 100 € pour les restos du cœur.

- 50 € à l'AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques)

- 50 € La Ligue contre Cancer,

- 50€ la prévention routière.

Ne donne pas suite aux autres demandes.

Conseil municipal : Séance du 15 avril 2021.

Convention pour contrôle et entretien des hydrants :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge le Maire de signer la convention avec Ardenne Métropole concernant le contrôle et l'entretien des hydrants.

Participations communales pour les CLSH (Centre de Loisirs sans hébergement) :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les participations communales pour les CLSH (*Centre de Loisirs sans hébergement)* et séjours avec hébergement durant les vacances scolaires pour l'année 2021.

Projet de PLU :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence du PLU (plan local d'urbanisme) vers Ardenne Métropole.

Projet CLIMAXION :

Après présentation du projet par le Maire, le CM autorise ce dernier à effectuer toute demande de subvention.

Questions diverses :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme « impasse du cimetière » la voirie allant du chemin de Braux vers le cimetière et le n° 4 sera attribué au terrain qui fait actuellement l'objet d'une demande de permis de construire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge le Maire de signer la convention proposée par Ardenne Métropole pour la création d'une police intercommunale.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée.

Course aux œufs

2 avril 2021

En raison des conditions sanitaires, la course aux œufs n'a pu se dérouler, comme à l'accoutumé, sur l'aire de jeux.

Qu'importe, cette année, les cloches de Pâques ont changé leurs habitudes : elles ont demandé aux chocolats de se présenter d'eux-mêmes, spontanément, aux écoliers tout ravis de voir les friandises débarquer entre leurs mains.

Fin d'année scolaire

L'année scolaire, bousculée par les conditions sanitaires, a trouvé une fin heureuse et joyeuse en ce début juillet.
Sous le soleil (exceptionnellement au rendez-vous), M. le Maire et les Enseignantes ont remis aux futurs 6° un dictionnaire qui saura les accompagner tout au long de leur scolarité.
Le lundi 3 juillet les élèves, après une année bien remplie, ont pu fêter la fin des cours en se retrouvant à la salle autour de jeux qui avaient été préparés à leur attention …. et au retour, les parents d'élèves ont tenu à remercier tous les personnels œuvrant à l'école en leur offrant une magnifique et savoureuse corbeille de fruits.

Concert Jazz Manouche

2 juillet 2021

Un trio de musiciens merveilleux (Pass Laverdine) a transporté notre village dans un autre univers, le temps d'un concert aux accords de Jazz Manouche.
L'âme de Django Reinhardt a survolé pendant presque deux heures l'ancienne cours de l'école et s'est invitée dans les conversations qui ont suivi, lorsque, les dernières notes s'étant envolées, les spectateurs se sont retrouvés autour d'un verre.

Pour une infrastructure énergétique, écologique et sûre en Ardenne. (PIEESA)

Initié en 2018 dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA), le PNR des Ardennes, soutenu par Réseau de Transport d'Electricité (RTE) et l'ADEME, coordonne le projet « Pour une infrastructure énergétique, écologique et sûre en Ardenne » (PIEESA).

Déjà partenaire pour des projets favorables à la biodiversité sous les lignes électriques, RTE et le PNR des Ardennes s'engagent dans ce projet de grande envergure pour 3 ans, de 2018 à 2020. Ce projet présente un double enjeu : garantir la sécurité des personnes et des biens sous les lignes électriques, en privilégiant une gestion alternative de la végétation dans ces espaces naturels pour les transformer en corridors écologiques.

L'objectif est de restaurer 100 ha d'emprises de lignes électriques !

Au total, 6 sites ont été sélectionnés et les aménagements sont en cours ou terminés. Un site a été retenu sur la commune de Sécheval.

Concertation :

A la suite de nombreux échanges entre les différents acteurs locaux (La commune de Sécheval, propriétaire du site, l'Office national des forêts, gestionnaire de la forêt communale, la société de chasse communale de Sécheval, RTE, le PNRA…), plusieurs aménagements ont été proposés et réalisés. Une convention a été signée pour l'entretien de ceux-ci sur une durée de 12 ans.

Le site et les aménagements :

Le site de Sécheval représente une superficie d'environ 8,38 ha à proximité de la cabane de chasse de Sécheval. 6 types d'aménagements ont été réalisés :

1. Mise en place d'un boisement adapté

Un boisement adapté va permettre de réaliser un couvert végétal de hauteur limitée sous les lignes électriques, permettant une diversité écologique et un changement d'entretien initial de la végétation.
Les essences qui composent cet aménagement ont pour objectif de ne pas entraver la sécurité des lignes électriques. En effet, les espèces arbustives plantées ont une hauteur à l'âge adulte basse permettant un entretien limité dans un secteur où la ligne est suffisamment haute (Viorne obier, Noisetier, Néflier, Prunellier, Aubépine, Châtaignier, Sureau à grappes…).
Les jeunes plants nécessitent un entretien les premières années (dégagement + protection gibier) remplaçant l'usage du gyrobroyage. A terme, l'entretien sera moins fréquent et le boisement offrira un refuge à la faune.

2. Mise en place d'une prairie de fauche

Une zone occupée par la fougère aigle a été transformée en prairie de fauche afin de diversifier les habitats et les espèces. Pour cela, un épuisement de la fougère a été réalisée par extraction des rhizomes jusqu'à 40 cm de profondeur en 2019. Ensuite, une prairie composée de graminées et de plantes mellifères (trèfles, sainfoin, lotier…) a été semée en 2020. La création d'une prairie permet d'accueillir un cortège d'espèces (insectes, papillons, mammifères, oiseaux…) dans cet habitat qui leur est favorable.

3. Mise en place d'arbres fruitiers.

Des fruits à croquer, poiriers et pommiers ont été plantés en ½ tiges pour permettre la récolte de fruits tout en valorisant un espace inutilisé. Pour le régal de tous !

4. Gestion d'un taillis de bouleaux

Cet habitat est essentiellement composé de bouleaux sous forme de taillis. La hauteur tolérée sous les lignes électriques dans cet espace est de 17m. Une réflexion sur la possibilité de mettre en place de l'affouage dans cet espace a été menée.

Il a été choisi de créer des layons forestiers qui permettent une facilitation des interventions dans le boisement et la réalisation de coupes sélectives à des fins de production de bois de chauffage quand les arbres seront suffisamment grands.

5. Mise en place de culture de genêts

Cet aménagement permet la création d'habitats favorables à la présence de grands gibiers et l'occupation d'un couvert végétal en période hivernale. Après extraction des rhizomes de fougères, un ensemencement de graines de genêts a été réalisé au printemps 2020.

6. Création de lisières étagées

La lisière est une interface entre un milieu ouvert (prairie) et un milieu fermé (forêt). C'est un milieu très riche en espèces. Ces lisières sont composées d'essences de fruticée (Aubépine, Bourdaine, Sorbier des oiseleurs, Noisetier).

Sa structure étagée a comme bénéfice principal de permettre à la faune de réaliser son cycle de vie et de se déplacer. Des protections (laine de mouton) sont installées sur les jeunes plants afin d'éviter leur abroutissement par le gibier (chevreuils et cervidés).

Notre village s'égaye et s'embellit en ce début d'été.
A la porte du village, rue d'Auny, un énorme panier en Pucherelle (ou Bourdaine ou Saule noir), accueille de ses fleurs les visiteurs ; de même au Point du Jour l'ancienne pompe à bras des pompiers retrouve toute sa splendeur et les nouvelles jardinières sur la place contribuent de manière harmonieuse au fleurissement. Par ailleurs, un nouveau jeu ainsi qu'un banc ont été installés à l'angle de la rue du Moulin pour faire la joie des petits et des grands.

Prochains passages de la bibliothèque :

Les samedis :

18 septembre
09 octobre
20 novembre
11décembre

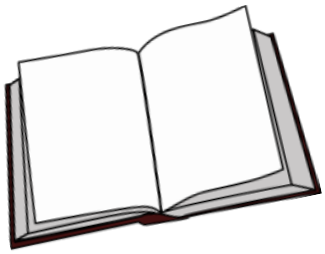

État Civil

Naissances

Le 8 février 2021 TEBIB Noam
Le 8 février 2021 ALLOT Lilio
Le 21 mars 2021 AFCHAIN Clara

Décès

Le 24 avril 2021 SARRAZIN Martine
Le 8 Mai 2021 SANCHEZ Marguerite

Mariages

Le 19 juin 2021.
AGIAN Jean-Charles
& CHARLIER Magali .

Le 26 juin 2021
ROERE Frédéric
& SAGE Cindy.